

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT RENOUVELLENT LE DISPOSITIF AU PLUS PRÈS DES HABITANTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE



Le Département a décidé dans son projet de mandature 2022-2028, de faire de la lutte contre la fracture numérique une de ses priorités d'action. En effet, dans un contexte de dématérialisation accélérée des démarches administratives, l'accès aux droits, à la citoyenneté, à l'éducation et à la culture, passe par la disponibilité d'infrastructures et de réseaux de

communication modernes, mais également par la maîtrise des outils et de la culture numérique. Conscient de ces enjeux forts, le Département de la Manche a décidé début 2021 de porter un tiers des 30 emplois de conseillers numériques en signant avec l'Etat la convention de financement du dispositif « Conseiller numérique France services ». Ce sont ainsi dix conseillers qui ont été recrutés en 2021 et déployés au plus près des Manchois. Le Département a fait le choix en mars 2023 de renouveler pour 3 ans la convention avec l'État afin de poursuivre la mise en œuvre de l'animation des conseillers numériques sur son territoire, en proposant de nouveaux lieux de permanence toujours au plus près des Manchois.



JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche



XAVIER BRUNETIÈRE
Préfet de la Manche

**vous convient à une conférence de presse de présentation de l'action des
conseillers numériques,**

le vendredi 27 octobre à 11h, à la Maison du Département à Saint-Lô,

en présence de conseillers numériques du territoire.